

7 JOURS **filpac-cgt**

Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

n° 04 / vendredi 14 décembre 2007

<u>Sommaire</u>	<u>A bon entendeur, salut !</u>
<p style="text-align: center;"><u>Ébullitions salariales !</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Secours populaire du Livre p. 1 • Indice FILPAC inflation p. 2 • SGLCE : le compte n'y est pas ! ... p. 3 • Comité Inter : à la revoyure ! p. 4 • Le Monde : 5% d'augmentation !.. p. 5 • L'Equipe : nouvelle section p. 5 • Le Code du Travail à la casse ! p. 6 • Les 35 heures à la casse ! p. 7 • Ils ont dit p. 8 • Lu/Vu pour vous p. 9 	<p>Un linceul n'a pas de poches... Sinon, Sarkozy ferait payer les morts ! Des députés songeaient à imposer aux enfants un remboursement post mortem de l'aide à leurs parents dépendants. Des experts espéraient moduler le remboursement des longues maladies selon le revenu du cancéreux ou de celui qui est atteint par l'Alzheimer. « Nous y parviendrons », foi de Sarkozy !</p> <p style="text-align: center;">gerson@filpac-cgt.fr</p>

Secours populaire du Livre Un demi-siècle en 2008 !

Le XIème congrès du Comité du Livre, du Papier et de la Communication du **Secours populaire français** s'est tenu le 16 novembre 2007, à Montreuil dans les locaux de la FILPAC.

Sur le site du CDLPC

Le XIème congrès du Comité du Livre, du Papier et de la Communication du Secours populaire français s'est tenu le **16 novembre 2007**, à Montreuil dans les locaux de la FILPAC, en présence de Michel Muller, que je remercie pour l'aide et le soutien qu'il apporte à notre Comité, à travers la Filpac. **Olivier Destoop**, le

secrétaire général, n'a pas souhaité renouveler son mandat pour des raisons personnelles. Il reste toutefois membre bénévole et m'aidera dans la passation des dossiers. **Olivier s'est investi, durant plus de 20 ans, dans l'action du Comité, d'abord comme collecteur dans son entreprise, la Sacijo, section rotativiste, puis en prenant la succession de**

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gerson@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Robert Mahieu, en 2001, comme secrétaire général. Je remercie également toutes les personnes qui m'ont fait confiance pour le poste de Secrétaire général ; typographe de métier et ancien secrétaire du comité d'entreprise de



la Sacijo pendant 10 ans, en préretraite depuis mars 2007, j'ai accepté de prendre la responsabilité du CDLPC, malgré **une situation et un contexte difficiles.**

Depuis sa création, le CDLPC a toujours œuvré en faveur des plus démunis en France et dans le monde, avec comme but principal, d'aider **premièrement les enfants victimes d'injustices sociales, de catastrophes naturelles ou de handicap et deuxièmement les personnes de nos professions en difficulté suite aux aléas de la vie.**

Toutes les actions ne pourraient être réalisées sans l'aide de tous **les bénévoles** qui sont régulièrement présents à notre siège et qui accomplissent **un immense travail**, trop souvent méconnu. Il est essentiel de mieux faire connaître le CDLPC dans toutes les entreprises de nos professions, à Paris, mais également en province. **Un nouvel essor est indispensable pour pérenniser cette institution qui fêtera**

son demi-siècle en 2008. Nous sommes conscients qu'il faut rapidement trouver **de nouvelles ressources financières.** Une des solutions est de trouver des collecteurs supplémentaires et des personnes bénévoles pour

renforcer l'équipe actuelle. Tous nos amis qui partent, en préretraite ou retraite, ne doivent pas nous oublier. Ils peuvent envoyer **leurs dons** directement au 94, boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris. Pour rappel : **les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant du versement dans la limite du plafond de 488 euros.** Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si les dons excèdent la limite de 20 %, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes.

La collecte pour **le Père Noël Vert** va être lancée. De très nombreux enfants issus de milieux défavorisés espèrent vivre eux aussi un « Joyeux Noël » grâce à vos dons.

Aidons le CDLPC à réaliser leur rêve. Joyeuses fêtes à tous !

Bernard Gallois
Secrétaire général du CDLPC

Indice FILPAC-CGT de l'inflation réelle 2007 mis à jour : + 4,44% !

L'indice de la FILPAC-CGT en [format PDF](#)

L'indice FILPAC-CGT de l'inflation réelle est construit sur la base de la **structure réelle de consommation des ménages français** (coefficients budgétaires), telle qu'analysée par l'INSEE (Division Synthèses des biens et services) et publiée dans **INSEE Résultats - Société n° 71**, en septembre

2007, ainsi que sur les **indices mensuels INSEE des prix à la consommation de janvier à novembre 2007** pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, classés par fonctions de consommation (mois courant).

Directeur de la publication : Michel Muller
Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org
FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07
filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Téléchargez *Informations et Perspectives* : « [Salaires 2008](#) : c'est maintenant qu'il faut agir ! »

SGLCE – Le compte n'y est pas !

Le SGLCE exigera, d'une part, le **rattrapage des salaires** à hauteur des indices INSEE et, d'autre part, s'appliquera à faire reconnaître une **mesure indiciaire du pouvoir d'achat** commune à l'ensemble des salariés.

Pour la première fois depuis son histoire, la **politique salariale de la PQN** se solde en deçà des indices INSEE connus.

En effet, alors que le **taux d'inflation d'octobre 2006 à octobre 2007 s'élève à 1,92 %**, les salariés des entreprises de presse quotidienne nationale - sièges éditoriaux, imprimeries, distribution - verront leur augmentation salariale plafonnée à 1,6 % et cela, sans tenir compte des indices à venir de novembre et décembre.

À ce jour, le **SGLCE-CGT n'a pas signé cet accord**, ainsi que le SNJ-CGT, le SNJ autonome, les journalistes et employés CFDT et FO. [Le SIP (ex-section des rotos), Info'Com (ex-CSTP), CGC, CFTC, le Syndicat des Correcteurs et le BP-UFICT ont signé].

Lors de cette réunion, le **Syndicat de la Presse quotidienne nationale a sorti de son chapeau la création d'une commission chargée de mettre en place un indice spécifique** dont on ignore s'il est de branche, de métier ou de secteur.

Pour démontrer ou démonter quoi ? Que l'**indice INSEE est en deçà**

du coût de la vie, ce que tout le monde sait (voir le site de la FILPAC : 4,76 % de perte du pouvoir d'achat).

Comment penser, alors que les éditeurs ne veulent pas appliquer ne seraient-ce que les indices INSEE, qu'ils seront capables d'accepter demain une mesure indiciaire supérieure ? Sinon à **donner des primes à quelques catégories professionnelles**, pour diviser

les salariés des sièges éditoriaux, des imprimeries et de la distribution.

Le SGLCE ne signera pas cet accord. Il avertit l'ensemble des éditeurs dont certains se sont octroyé de très substantielles augmentations de salaires en 2007 que, dès

connaissance des indices INSEE du mois de décembre 2007, le **SGLCE exigera, d'une part, le rattrapage des salaires à hauteur des indices INSEE et, d'autre part, qu'il s'appliquera à faire reconnaître une mesure indiciaire du pouvoir d'achat commune à l'ensemble des salariés**, qu'ils soient des sièges éditoriaux, des imprimeries ou de la distribution.



Paris, le 10 décembre 2007

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Comité Inter – À la revoyure !

Le différentiel constaté entre le + 1,7 % perçu et le taux d'inflation réel établi sur l'année 2007 fera l'objet d'un rattrapage !

Dans le cadre de la réunion sur la politique salariale réunissant autour de la table de négociation l'ensemble des organisations syndicales, **le Comité Inter, ainsi que d'autres organisations syndicales, ont décidé de signer l'accord** octroyant une augmentation des salaires à hauteur de +1,7 % pour les salariés de la presse quotidienne nationale.

Cet accord ne solde pas l'année 2007 !

Il est admis par le Président du SPQN qu'une réunion permettant de déterminer la véritable inflation de l'année 2007 sera organisée au mois de février 2008. Pour l'instant, l'INSEE établit une inflation de janvier 2007 à octobre 2007 de l'ordre de +1,57 %, sans que nous puissions connaître, à l'heure actuelle, les réelles incidences inflationnistes des mois de novembre et décembre 2007.

Le Comité Inter exigera dès le mois de février 2008 (clause de « revoyure » actée par le président du SPQN) que le différentiel constaté entre le + 1,7 % perçu et le taux d'inflation réel établi



sur l'année 2007 fasse l'objet d'un rattrapage.

Lors de cette réunion, **le Comité Inter a revendiqué que les prochains calculs définissant les augmentations de salaires, prennent en compte des dépenses particulières auxquelles sont soumis les salariés de la presse quotidienne nationale.** Le seul indice référentiel de l'INSEE ne prend pas en compte ces données particulières. Le

Président du SPQN a donné son accord pour que ces données soient intégrées lors de la négociation salariale pour l'année 2008.

De plus, le Comité Inter a obtenu qu'une commission paritaire en capacité de définir un indice PQN (indice référentiel pour les

salariés des sièges éditoriaux, des imprimeries et de la distribution) soit rapidement mise en place. Très rapidement nous devrions obtenir un calendrier de réunions sur cet aspect spécifique.

Paris, le 12 décembre 2007

Le Monde – 5% d'augmentation !

Les représentants d'Info'Com-CGT Le Monde revendiquent une augmentation moyenne de 5 % pour l'ensemble des salariés.

Le pouvoir d'achat est une préoccupation importante pour une majorité de salariés. Dans de nombreux secteurs, la CGT multiplie les actions dans les entreprises, pour **obtenir des augmentations réelles.**

Concernant la presse quotidienne nationale des syndicats, dont Info'Com-CGT, ont accepté un deuxième palier d'augmentation de + 0,8 % pour décembre. **Cela porte donc à + 1,7 %**

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

l'ensemble des augmentations pour 2007. Cependant ces augmentations, d'ores et déjà acquises, ne sont pas suffisantes. Toutefois, **tous les partenaires sociaux reconnaissent que l'indice Insee ne reflète pas l'inflation réelle.**

Le Comité intersyndical (Info'Com-CGT, le SIP-CGT, SPPS-CGT et le Syndicat des correcteurs CGT) demande la **prise en compte de l'indice Filpac-CGT** calculé sur la base de la structure réelle de la consommation.

Pour Info'Com-CGT, la politique salariale de la branche professionnelle n'est pas une fin en soit. **L'action doit être aussi menée dans l'entreprise !** Il existe pour cela « la négociation annuelle obligatoire (NAO) », qui ne remet pas en cause les

négociations régionales habituelles. **La NAO permet de négocier l'amélioration du pouvoir d'achat et l'égalité hommes-femmes.** Notre proposition est de nous appuyer sur cet indice Filpac-CGT, qui est le suivant pour l'année 2007 : + 4,76 % !

Dans ces conditions, **les représentants d'Info'Com-CGT Le Monde revendiquent une augmentation moyenne de 5 % pour l'ensemble des salariés du journal.**

[Le site d'Info'Com Le Monde](#)

NB : La même revendication est portée par Info'Com-CGT à Bayard Presse ([le site de la section Bayard](#))

L'Équipe – Nouvelle section unitaire

Les syndiqués d'Info'com-Cgt et du Syndicat des correcteurs de la SNC L'Equipe se sont réunis, afin de constituer leur section syndicale d'entreprise.

Aujourd'hui, mercredi 12 décembre 2007, les syndiqués d'Info'com-Cgt et du Syndicat des correcteurs de la SNC L'Equipe se sont réunis au siège du syndicat, 94, bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris, afin de constituer leur **section syndicale d'entreprise.** La constitution de cette structure syndicale a pour objectif de **travailler de manière concertée sur des plates-formes revendicatives communes s'adressant à l'ensemble des salariés** – qui relèvent de différentes conventions collectives (journalistes, employés, cadres et ouvriers) – travaillant sur les différents titres de la SNC L'Equipe.



Cette initiative s'inscrit dans le droit-fil des orientations du 6e congrès de la FILPAC plaçant les syndiqués au niveau des entreprises comme les acteurs principaux de l'élaboration des axes revendicatifs. **Au niveau régional, le Comité Inter, qui regroupe les trois syndicats de filières de métiers** (sièges éditoriaux, imprimeries et distribution) a à charge de faire respecter les **règles du paritarisme** et de porter les **revendications** émanant des sections syndicales d'entreprise.

Paris, le 12 décembre 2007

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Le Code du Travail à la casse !

« Casse du Code du Travail » - Étude réalisée en 2007 par Richard Abauzit, ancien inspecteur du travail.

La réécriture **hors de tout contrôle démocratique** pendant deux années de la partie législative du code du travail devait se faire – juré craché – à « **droit constant** », une sorte de codification plus rationnelle, une écriture plus moderne... **Le mensonge** est ainsi libellé dans l'article 57 de la loi^o **2006-1770** passée **discrètement le 30 décembre 2006** : « Dans les conditions prévues par l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à procéder par ordonnance à l'adaptation des dispositions législatives du code du travail à droit constant, afin d'y inclure les dispositions de nature législative qui n'ont pas été codifiées, d'améliorer le plan du code et de remédier, le cas échéant, aux erreurs ou insuffisances de codification ».

L'**ordonnance du 12 mars 2007** est sortie dans un silence médiatique d'autant plus impressionnant que l'on était en campagne électorale. Pourtant, 964 pages format A4, **des milliers d'articles réécrits, recodifiés et sans table de correspondance** pour pouvoir faire la **comparaison** révèlent leur intention de nuire selon l'analyse suivante :

1/ La réécriture ne s'est pas faite à droit constant, certaines dispositions disparaissant, d'autres apparaissant, d'autres enfin se voient modifiées notamment par le changement de compétences (l'inspecteur du travail

devenant parfois « *autorité administrative* » à définir par décret, les prud'hommes disparaissant parfois au profit du « *juge judiciaire* » qui, lui-même disparaît parfois au profit de l' « *autorité administrative* »...)

2/ La technique générale consiste à transférer le droit du travail du législatif (parlement) au réglementaire

(gouvernement) ce qui assure la rapidité, l'opacité et donc l'efficacité de toutes les régressions.

Les règlements et décrets doivent paraître d'ici au **1^{er} mars 2008 au plus tard**. La lecture de l'édition Dalloz de juin 2007 montre

d'ailleurs que les décrets d'application sont pour une bonne part déjà réécrits puisque une numérotation et une correspondance y figurent en annexe.

3/ La dépenalisation des infractions patronales au droit du travail s'y fait notamment par la suppression presque systématique des peines de récidive !

4/ La résultante, ce sont des régressions : toujours plus de liberté d'exploiter pour les employeurs, toujours moins de droits individuels et collectifs pour les salariés et des promesses, déjà perceptibles, de régression supplémentaire avec la parution des décrets.

[La suite sur le site de la FILPAC-CGT](#)



Les 35 heures à la casse !

Rachat des jours de RTT : un cadeau aux entreprises, pas aux salariés !

Les jours de RTT rachetés par les employeurs aux salariés qui le demandent seront payés au moins 10% de plus qu'un jour ordinaire, selon l'avant-projet de loi sur le pouvoir d'achat dévoilé dans la presse. Dans le cas de salariés aux 35 heures avec un forfait jour, les heures rachetées pourront être payées comme des heures supplémentaires, avec une majoration de 25%. Mais chaque entreprise gardera la possibilité d'augmenter encore cette majoration au-delà du seuil plancher fixé par l'Etat. Ces heures rachetées seront exonérées de certaines cotisations sociales, mais dans la limite de dix jours.

Cette possibilité de rachat ne concerne que les jours de RTT

accumulés au 31 décembre 2007, ou stockés sur un compte épargne temps. Elle ne s'applique que jusqu'au 30 juin 2008. Pour 2008, la mesure devrait faire l'objet de discussions lors de la prochaine conférence sociale dans une dizaine de jours.

Questions sur le rachat

Une démarche individuelle, vraiment ?

Se faire payer le stock d'heures généré par un compte épargne temps ou toute autre forme constitue une transaction individuelle, selon l'avant-projet de loi. L'objectif du gouvernement est à vocation collective : sur la base du recensement des demandes individuelles, il en tirera la conclusion, le cas échéant, qu'en demandant massivement ces rachats, les salariés ont voté de fait contre les 35

heures. Le décompte des demandes offre au patronat une possibilité d'en finir avec la RTT.

Réaliste, cette demande solitaire de rachat ?

La manière de susciter des demandes individuelles consiste à dévaloriser la négociation collective des salaires, les garanties d'accords de branche ou d'entreprise. Or, dans nombre d'entreprises, le salarié seul ne détient aucune contrainte légale de faire valoir ses droits. Dans la vraie vie, seule la direction d'entreprise détient le pouvoir d'accorder ou non, au tarif qu'elle choisit, une telle demande.

Est-ce une augmentation de salaire, ou de pouvoir d'achat ?

En aucun cas. Même si ce rachat est effectué au tarif le plus élevé, la somme obtenue ira augmenter, une seule fois, le revenu du moment. Ce sera fini pour l'année. Ces heures n'existent pas dans toutes les entreprises. Là où elles existent, ces heures représentent un travail déjà effectué, ayant créé cette épargne temps. Ce compte est déjà la propriété du salarié. La mesure gouvernementale ne permet que l'accès à ce que le salarié possède déjà.

Ce déblocage en argent n'aura aucun effet sur le salaire net, c'est-à-dire la dernière ligne de la feuille de paie. En revanche, cette mesure allège les comptes de la direction d'entreprise, qui est tenue par la norme comptable en vigueur de provisionner le compte épargne temps. C'est en fait un cadeau aux comptes des entreprises, pas à ceux des salariés.

35 HEURES EST-CE TROP OU PAS ASSEZ ?



Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Une transaction bénéficiaire pour le salarié ?

Le paiement de ces heures serait exonéré de charges sociales. La transaction peut se formuler de cette façon :

- la direction verse en argent au salarié une somme déterminée par elle ;
- elle reprend au salarié une partie de cette somme par une baisse des cotisations patronales aux régimes sociaux, qui assurent un salaire différé.

La somme des exonérations de charges vient attaquer l'équilibre de la Sécurité

sociale, ce que ne manquera pas d'opposer le gouvernement aux assurés sociaux, au moment de leur imposer de nouvelles réductions de prestations.

Existe-t-il une autre réponse ?

La seule démarche qui assure une augmentation du salaire, c'est d'appliquer à l'entreprise la légalité en matière de négociation annuelle obligatoire sur les salaires et le temps de travail, et à la branche l'obligation de négocier les salaires.

[Sur le site de la FILPAC-CGT](#)

Ils ont dit... en Sarkozie

« Le président paraît culturellement incapable de saisir ce que peut être la souffrance des gens au chômage... Le vrai problème de la France, c'est que, depuis la guerre d'Algérie, elle a une gestion policière, raciale de ses populations de couleur... L'actuelle politique du chiffre à atteindre en matière d'expulsion de sans-papiers se révèle moralement intolérable. »

Christian Delorme, prêtre de la banlieue lyonnaise, initiateur de la Marche pour l'égalité en 1983, et ex-membre du Haut Conseil à l'intégration (1996-2002), dans Le Monde, dimanche 9-lundi 10 décembre.

« Nicolas Sarkozy a une détestation quasi génétique des magistrats. Elle est fondée sur le fait qu'ils représentent une menace constitutionnellement indépendante et sont donc potentiellement incontrôlables. Ils représentent tout ce qu'il ne peut pas supporter. Il fera tout pour réduire le pouvoir des juges, en usant et abusant de la mauvaise opinion qu'ont les Français de leur justice. »

Serge Portelli, président de chambre correctionnelle à Paris, membre du Syndicat de la magistrature, dans Le Journal du dimanche, 9 décembre 2007.



« Les Français approuvent de façon très forte le couple que nous formons avec Nicolas Sarkozy. » *François Fillon, dans Les Echos, lundi 10 décembre 2007.*

« J'ai fait réaliser des simulations. Mises bout à bout, les mesures que nous avons décidées depuis cet été peuvent

représenter un gain en pouvoir d'achat équivalant à un mois de salaire, voire davantage. »

Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des finances et de l'Emploi, dans Le Journal du Dimanche, 9 décembre 2007.

« Les médecins ne disent pas haut et fort dans l'entreprise que telle ou telle situation altère la santé des salariés... » La

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

première raison du mauvais fonctionnement des services interentreprises de santé au travail est qu'« une bonne partie des médecins ne veut pas se créer de problèmes avec des employeurs, bien que leur statut les protège, ajoute Philippe Davezies, enseignant chercheur en médecine et

santé au travail à l'université de Lyon-I. Or affronter l'employeur, c'est le cœur de l'activité du médecin du travail, de la même façon que le métallurgiste est confronté à la dureté du métal. »

Dossier « Les liaisons dangereuses de la médecine du travail et du patronat », dans Le Monde, mardi 4 décembre 2007.

La CGT en progression dans l'édition

Avec **37% des suffrages valablement exprimés** la CGT dans l'édition, chez **Bordas, Nathan, Le Robert et Retz (groupe Editis)** demeure la seconde organisation syndicale derrière un syndicat maison avec seulement 16 voix d'écart.

Non seulement **ces résultats sont supérieurs à ceux de 2005**, mais de plus ils se réalisent dans un secteur constitué essentiellement de **cadres** (90% des salariés) et fortement féminisé (74% de femmes).

C'est en travaillant au quotidien sur les **dossiers de l'emploi, des salaires et des conditions de travail** que les candidates et les candidats de la CGT ont gagné la confiance et le soutien des salariés.

C'est à partir des **besoins de chaque salarié** que la CGT entend continuer de porter ses revendications et demeurer ainsi la première organisation syndicale représentative au plan national dans l'entreprise SEJER.

Lu/Vu pour vous

Léon Bourgeois. Fonder la solidarité, par Serge Audier. Editions Michalon. Collection Bien commun. Novembre 2007. 128 pages. 10 euros.



Quels sont les **fondements intellectuels de la solidarité républicaine** en France ? D'où viennent les idéaux qui ont donné naissance à la SDN puis à l'ONU ? Pour y répondre, la redécouverte du Prix Nobel de la paix, Léon Bourgeois (1851-1925), figure politique majeure de la IIIe République, est indispensable. Inspirateur de **lois sociales décisives sur les accidents du travail, l'hygiène ou les retraites**, « père spirituel » de la SDN, il a théorisé la doctrine du « solidarisme » pour fonder la solidarité républicaine. **Serge Audier**, ancien élève de l'ENS-l'Ulm, est maître de conférences en philosophie à l'Université Paris IV Sorbonne et membre de l'Institut universitaire de France. Il a publié, entre autres, *Raymond Aron, la démocratie conflictuelle* (Michalon, 2004), *Les Théories de la République* (La découverte, 2004), *Le Socialisme libéral* (La découverte, 2006) et une édition critique de Célestin Bouglé, *Les Idées égalitaires* (Le Bord de L'eau, 2007).

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr & Antoine Peillon / contact@cgtbayard.org

FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07

filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr